



## Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e).....

atteste sur l'honneur avoir pris connaissance des informations concernant les plafonds des frais pédagogiques et m'engage à prendre en charge à titre personnel la différence si besoin.

**Pour rappel, la prise en charge des frais pédagogiques par l'ANFH RHONE est de :**

- 16 000 € maximum pour l'ensemble des formations avec une prise en charge au-delà qui sera laissée à l'appréciation du comité territorial
- 6 000 € pour les formations d'AMA ou secrétaire médicale

Signature de l'agent :

Date : .....